PORT DE LYON

LE GUIDE

PORT DE LYON

SOMMAIRE

UNE PLATEFORME MULTIMODALE 4

L'ACCÈS AU PORT 5

LE PLAN DU PORT 6-7

SÉCURITÉ AU PORT 8-9

AGIR EN CAS D'INCIDENT 10

LES SERVICES 11

CNR EN BREF 12

UNE PLATEFORME MULTIMODALE

Le port de Lyon a vocation à massifier et transporter les marchandises au plus près du lieu de consommation ou de fabrication, ce qui limite le transport routier à la livraison sur les derniers kilomètres (Métropole et Région).

Le port de Lyon facilite l'exportation à destination de l'Europe et du monde de divers types de marchandises (céréales, matériaux à revaloriser, conteneurs, etc.).

Cette plateforme offre à ses clients une desserte par quatre modes de transport : fluvial/fluvio-maritime, fer, route et oléoduc.

LES SERVICES FLUVIAUX

LIVRAISON DERNIERS KILOMÈTRES

LES TERMINAUX À CONTENEURS

OLÉODUC

LES SERVICES FERROVIAIRES

L'ACCÈS AU PORT

ROUTIER

Le port est accessible par les entrées de **Gerland** et de **Saint-Fons**.
Le contrôle d'accès est permanent, il s'effectue aux postes de garde de :

- **Bollène**, du lundi au vendredi de 4h30 à 19h et le samedi de 4h30 à 13h
- **Gerland**, en dehors des horaires indiqués ci-dessus (portail de Saint-Fons fermé)

Afin de s'assurer de la conformité du laisser passer de l'usager, la sécurité vérifie que l'usager est bien titulaire du badge et que la date de validité est conforme.

BUS

La ligne de **Bus TCL n°60** dessert à l'intérieur et à proximité du port, les arrêts suivants :

- Stade de Gerland
- Chambaud de la Bruyère
- Port Edouard Herriot
- Carrière du Port
- Rue de Sète
- Saint Fons Sembat

PIÉTON / VÉLO

Il se fait par le portillon situé **rue Jean Bouin**.
Ce portillon est asservi au passage du train et ses horaires d'accès sont calés sur ceux du port (4h30 - 19h00).

CONVOIS EXCEPTIONNELS

Le port de Lyon possède deux itinéraires de convois exceptionnels :

- Gerland ↔ Terminal 1
- Saint-Fons ↔ Terminal 1

Il est en capacité d'accueillir les grands gabarits (3e catégorie).

PORT DE LYON

LE PLAN

Bureaux du port
et N° d'urgence
04 78 61 65 78

SÉCURITÉ AU PORT

POLICE DU PORT

Son rôle est de participer au bon fonctionnement du port :

- Contrôles programmés et inopinés du site
- Capitainerie/accueil des naviguants
- Contrôle des accès
- Sécurisation des infrastructures
- Patrouille en permanence sur le site

VIDÉO-PROTECTION

Des caméras sont installées sur le port afin :

- d'optimiser l'efficacité des interventions
- d'identifier les zones accidentogènes
- d'identifier les zones à fort taux d'infractions et permettre une intervention immédiate du patrouilleur

L'accès aux images est exclusivement réservé aux forces de l'ordre. Lors de vos dépôts de plaintes éventuels, vous pouvez leur signaler que le port de Lyon est sous vidéo-protection, ce qui permettra de lancer la procédure de réquisition des images (arrêté préfectoral n°2009.7414 du 16 décembre 2009).

SIRÈNE D'ALERTE

Le port de Lyon est une zone industrielle à risques technologiques. Deux types de sirènes d'alerte des populations sont présentes sur le site. Ces dernières sont contrôlées régulièrement:

- **1 sirène PPI** (Plan Particulier d'Intervention) testée les 1er mercredis du mois à 12h00
- **1 sirène POI** (Plan d'Organisation Interne) testée les 3 derniers mercredis du mois à 11h45

Si l'alarme est déclenchée en dehors de ces essais, il peut s'agir :

- soit d'un sinistre, auquel cas les informations utiles seront transmises en **temps voulu** ;
- soit d'un exercice en cours, auquel cas les entreprises auront été prévenues préalablement.

LES PANNEAUX À MESSAGES VARIABLES

5 panneaux à messages variables diffusent des messages en relation avec :

- Les manifestations qui touchent les entrées et sorties du port de Lyon
- Les travaux impactant la circulation
- Les exercices des dépôts pétroliers pouvant perturber la circulation
- Les incidents de sécurité /sûreté
- Les alertes météo

DÉFIBRILLATEUR

Les bureaux sont équipés d'un **défibrillateur** qui peut être mis à disposition en cas d'urgence en se rendant à l'accueil CNR.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Sur l'ensemble des voiries routières du port de Lyon, la circulation et le stationnement sont réglementés par le code de la route par arrêté préfectoral (téléchargeable sur notre site internet).

- La vitesse des véhicules légers est limitée à 50 km/h, voire 30 km/h
- La vitesse des poids lourds (supérieurs à 3,5tonnes) est limitée à 40 km/h
- Aux passages à niveau, les trains ont priorité absolue sur tout autre véhicule
- Il est interdit de stationner le long des routes du port (sauf sur les parkings aménagés)
- Tout stationnement ne doit pas gêner l'utilisation des bornes à incendies par les services de secours

AGIR EN CAS D'INCIDENT

Pour toute urgence 24 h/24

LES SERVICES

UN CENTRE DE VIE

Cet espace de 10 000 m² vise à améliorer la qualité de vie et les conditions d'accueil des usagers du port. Il comprend plusieurs aménagements :

RESTAURANT INTER-ENTREPRISES

Ouvert de 11 h 30 à 14 h 00, il propose une offre de restauration variée et de vente à emporter, de réception, traiteur et plateaux repas à la demande.

CENTRE DE FORMATION À LA NAVIGATION

Géré par l'association PROMOFLUVIA
Formation sur le simulateur de navigation

2 PARKINGS DE PRÉ-POST ACHEMINEMENT

13 et 19 places
(fermeture le weekend)

P 2 h max

P 24/24 h

SERVICES AUX MARINIERS

7 postes d'attente de bateaux dont 3 réservés aux bateaux hydrocarbures (en vue de chargement ou déchargement au port)

8 bornes à bateaux : eau potable (10 m³ max. autorisés), électricité (puissance 16 A) mise en service à distance par la capitainerie (24h/24) joignable par VHF sur le canal 12

Chargement/ déchargement de véhicules

MOBILITÉ VERTE

Quai des énergies
station multi-carburants verts (hydrogène, gaz, électricité)

CNR EN BREF

CNR est le premier producteur français d'énergie exclusivement renouvelable (eau, vent, soleil) et le concessionnaire du Rhône pour la production d'hydroélectricité, le transport fluvial et les usages agricoles. CNR a conçu autour de la concession du fleuve Rhône un modèle redistributif dans lequel la production d'électricité verte se conjugue avec l'aménagement des territoires. CNR a notamment créé les 330 km de voie navigable à grand gabarit entre Lyon et la Méditerranée et aménagé 22 sites industriels et portuaires, dont le Port de Lyon, pour développer le trafic fluvial.

POURQUOI PRIVILÉGIER LE TRANSPORT FLUVIAL ?

C'est un mode sûr, peu polluant, économique qui participe notamment à la diminution du trafic poids lourds sur l'axe routier Nord-Sud. Pour la même quantité de carburant, une barge parcourt 5 fois plus de distance qu'un camion.

1 = 220 = 110

Port de Lyon
1 rue de Chalon-sur-Saône
69007 Lyon - FRANCE
Tél. : 04 78 61 65 78
www.portdelyon.fr

portdelyon@cnr.tm.fr

GPS : 45721523, 4833126

GRAPHISTAR 12/2019 - Photos: Camille Moirenc, Photothèque CNR

L'énergie au cœur des territoires